

Les entreprises en France



Dossier de presse

sous embargo jusqu'au 8 novembre 2016 à 18h00

Sommaire

Introduction

Pour bien comprendre

La vue d'ensemble

Les dossiers

1. Le commerce de centre-ville : une vitalité souvent limitée aux grandes villes et aux zones touristiques
2. Le financement de l'exportation pour les PME : se mettre à flot pour passer le cap ?
3. Les PME organisées en groupe : un phénomène important dès les unités de petite taille
4. Les fonctions de service dans l'industrie manufacturière : la moitié des emplois directs

Les chiffres-clés des fiches thématiques

Les liens utiles

L'Insee en quelques mots

La collection *Insee Références* propose un état des lieux périodique des grandes questions économiques et sociales. Les données et les commentaires se fondent sur les sources et les méthodes d'analyse de la statistique publique.

Dans la même collection

Parus

Emploi et revenus des indépendants, édition 2016
Tableaux de l'Économie Française, édition 2016
L'économie française - Comptes et dossiers, édition 2016

À paraître

France Portrait social, édition 2016
Couples et Familles, édition 2016

Introduction

Le nouveau numéro de la collection 2016 « Insee Références » propose une série d'études et de données sur les entreprises en France.

Une vue d'ensemble et quatre dossiers sont présentés dans cet ouvrage :

- **Le commerce de centre-ville** : une vitalité souvent limitée aux grandes villes et aux zones touristiques
- **Le financement de l'exportation pour les PME** : se mettre à flot pour passer le cap
- **Les PME organisées en groupe** : un phénomène important y compris pour les unités de petite taille
- **Les fonctions de service dans l'industrie manufacturière** : la moitié des emplois directs

Le premier dossier analyse la composition des pôles commerçants en centre-ville et leur évolution depuis 10 ans. Il montre le déplacement des activités vers la périphérie ou leur maintien en centre-ville, selon les types de commerces.

Le deuxième dossier analyse le lien entre conditions de financement et comportements à l'exportation chez les PME de l'industrie manufacturière et du commerce de gros entre 2008 et 2013.

Le troisième dossier décrit l'organisation en groupes des unités selon leur taille (notamment au sein des PME) et apprécie dans quelle mesure sa prise en compte modifie l'analyse du tissu productif.

Enfin, le dernier dossier sur les fonctions de service dans l'industrie manufacturière montre l'ampleur de ces fonctions au sein des entreprises.

Ce qu'il faut retenir des dossiers

50 entreprises en France concentrent **34 % des exportations**

4 150 entreprises de 250 salariés ou plus emploient **5,2 millions de salariés**

En 2014, le **commerce alimentaire** représente seulement **14 %** de l'emploi salarié des commerces en centre-ville

Dans une majorité des centres-villes, l'emploi salarié du commerce **diminue** sur 10 ans

24 % du chiffre d'affaires à l'international des PME exportatrices de l'industrie sont réalisés par **1 % d'entre elles**

Les **délais de paiement longs** semblent fragiliser les dynamiques d'exportation des PME

À partir de 30 salariés, les **groupes** sont plus nombreux que les **unités indépendantes**

L'organisation en groupe s'intensifie au voisinage de **50 salariés**

En France, **56 %** des emplois salariés directs des entreprises industrielles sont dédiés à des fonctions de **service**

La **fonction administrative** est presque aussi fréquente que la **fonction de production** au sein des entreprises industrielles employeuses

Pour bien comprendre

De l'unité légale à l'entreprise

L'entreprise a longtemps été définie en France sur un plan purement juridique. Dans les statistiques comme vis-à-vis du droit, l'entreprise était de fait associée à sa personnalité juridique, l'« unité légale », à savoir un entrepreneur individuel ou une société exerçant une fonction de production. La loi de modernisation de l'économie de 2008 et son décret ont donné pour la première fois une définition économique de l'entreprise, c'est-à-dire « la plus petite combinaison d'unités légales constituant une unité organisationnelle de production de biens et services et jouissant d'une certaine autonomie de décision ». Cette nouvelle définition permet de mieux appréhender l'organisation en groupe. En effet, l'assimilation de l'entreprise à l'unité légale rendait mal compte de la réalité des sociétés détenues par d'autres dans une organisation de groupe, celles-ci pouvant avoir une autonomie de décision limitée voire inexistante.

Le profilage des groupes

Dans une optique de mise en œuvre de cette nouvelle définition, le profilage consiste à identifier, parmi les groupes, la ou les entreprise(s) pertinente(s) au sens de la loi de 2008 ainsi qu'à reconstituer leurs comptes consolidés. On parle alors d'entreprises profilées. Les opérations de profilage par l'Insee s'étalent sur plusieurs années. Les grands groupes sont profilés en étroite coopération avec les groupes eux-mêmes.

Une aire urbaine

Selon le zonage en aire urbaine 2010, une aire est composée d'un pôle et le plus souvent d'une couronne. Un pôle est une unité urbaine (zone de bâti continu d'au moins 2 000 habitants) d'au moins 1 500 emplois. Sa couronne correspond aux communes ou unités urbaines, dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans les communes attirées par celui-ci.

Un centre-ville

Les pôles commerçants de centre ville ont été délimités afin d'étudier le cœur des agglomérations. Ils sont caractérisés par une concentration géographique importante de points de vente dans un espace restreint. Plus précisément, ces pôles regroupent au moins 100 boutiques, distantes de 50 mètres en moyenne les unes des autres.



La vue d'ensemble



Une entreprise sur deux investit, une sur dix exporte

p. 13 de l'ouvrage

La définition de l'entreprise correspond ici aux unités légales et aux entreprises profilées.

En 2014, 2,4 millions d'entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers réalisent un chiffre d'affaires de 3600 milliards d'euros et une valeur ajoutée de 974 milliards d'euros, soit 51 % de la valeur ajoutée de l'ensemble de l'économie.

Emploi, valeur ajoutée, chiffre d'affaires : une forte concentration

4 150 entreprises de 250 salariés ou plus emploient 5,2 millions de salariés et les 2,2 millions d'entreprises de moins de 10 salariés comptent 2,6 millions de salariés

En 2014, les 4 150 entreprises de 250 salariés ou plus emploient 5,2 millions de salariés (42 % des secteurs principalement marchands), réalisent 1 620 milliards d'euros de chiffre d'affaires hors taxes (45 %) et 443 milliards d'euros de valeur ajoutée (46 %). En comparaison, les 2,2 millions d'entreprises de moins de 10 salariés comptent 2,6 millions de salariés et réalisent 749 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 223 milliards d'euros de valeur ajoutée.

La moitié des 4 150 entreprises de 250 salariés ou plus réalise un chiffre d'affaires de plus de 104 millions d'euros, médiane 420 fois supérieure à celle des 1 à 9 salariés et 2 500 fois supérieure à celle des entreprises sans salarié.

Ces écarts selon la taille sont assez similaires en ce qui concerne la valeur ajoutée. Avec une valeur ajoutée médiane à 15 000 euros, 600 000 entreprises sans salarié ne financent pas l'équivalent d'un Smic¹.

Valeur ajoutée médiane : en baisse pour les entreprises de moins de 10 salariés, en hausse pour celles de 10 salariés ou plus

En 2014, les dispersions des évolutions du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée des secteurs principalement marchands sont proches, voire identiques à celles de l'année précédente en raison d'une inflation faible, d'un léger recul du chiffre d'affaires moyen et d'une stagnation de la valeur ajoutée. En 2014, comme les deux années précédentes, le chiffre d'affaires et la valeur ajoutée évoluent plus favorablement pour les entreprises de 10 salariés ou plus que pour les plus petites. Pour la moitié des entreprises de 250 salariés ou plus, la valeur ajoutée augmente de plus de 1,3 %, elle diminue pour plus de la moitié des entreprises sans salarié et des entreprises de 1 à 9 salariés.

Salaires en hausse, cotisations sociales en baisse

En 2014, dans un contexte de stabilité de l'emploi salarié, les salaires augmentent dans tous les secteurs, à l'exception de la construction. Les cotisations sociales sont en recul dans la plupart des secteurs. Cela tient notamment à un effet comptable du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE). Le crédit d'impôt déductible peut apparaître soit en déduction des cotisations sociales, soit en déduction de l'impôt sur les sociétés. Les deux seuls secteurs pour lesquels les salaires et les cotisations sociales augmentent, l'information et communication ainsi que l'immobilier, sont aussi ceux où la masse salariale éligible au CICE est la plus faible.

Taux de marge élevé : un besoin de financer des investissements plutôt qu'une rentabilité économique forte

En 2014, le taux de marge est de 25,3 % sur les secteurs principalement marchands. Selon les secteurs, il varie entre 16 % et 27 %, sauf dans l'information et la communication et les activités immobilières où il est notablement plus élevé (respectivement 31 % et 68 %). Un taux de marge élevé

¹ Coût annuel à temps plein, charges patronales comprises : près de 20 000 euros.

résulte en général de la mise en œuvre d'un capital d'exploitation important ; il n'implique pas nécessairement une rentabilité économique forte mais sert à financer les investissements.

En 2014, avec une croissance de la valeur ajoutée quasi nulle, le taux de marge des entreprises employeuses est quasiment stable. Le taux de marge des entreprises employeuses est inférieur au taux de marge global. L'écart est le plus fort dans les activités immobilières (9 points), en raison de la présence de nombreuses sociétés civiles immobilières sans salarié. Il est également marqué dans les services aux entreprises (6 points), les services aux particuliers (4 points) et la construction (3 points), secteurs regroupant beaucoup de très petites unités légales. L'entrepreneur individuel se rémunère le plus souvent sur le résultat de son entreprise sans retenir de charges de personnel.

Investissement médian de 3 000 euros pour les entreprises sans salarié, supérieur à 2 millions d'euros pour celles employant 250 salariés ou plus

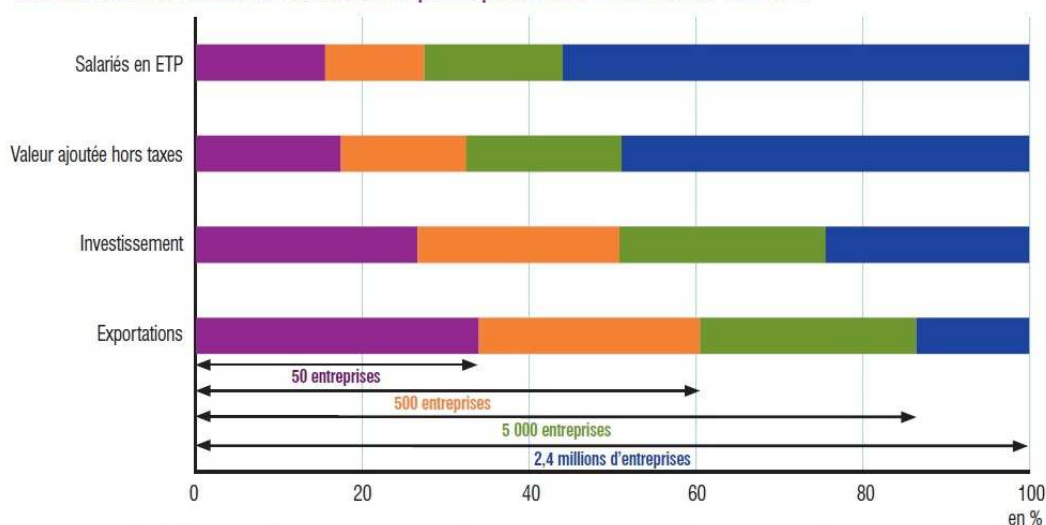
En 2014, l'investissement corporel brut hors apports augmente en moyenne de 1,4 % en valeur, il s'élève à 175 milliards d'euros. Les secteurs qui investissent le plus sont l'industrie (51 milliards d'euros) puis l'immobilier, les services aux entreprises, les transports, le commerce et l'information et communication avec notamment le secteur de la téléphonie.

Les montants investis par les petites entreprises sont faibles, en lien avec le niveau de leur activité. En 2014, moins d'un tiers des entreprises sans salarié ont investi : pour un quart d'entre elles, l'investissement est inférieur à 900 euros, et pour une sur deux il est inférieur à 2 700 euros. Le montant médian investi par les entreprises de 1 à 9 salariés est 2 fois plus élevé que celui des unités sans salarié ; celui des unités de 10 à 249 salariés l'est près de 13 fois plus. Le montant médian s'élève à plus de 2 millions d'euros pour les entreprises de 250 salariés ou plus.

50 entreprises concentrent 34 % des exportations

En 2014, le chiffre d'affaires à l'exportation de l'ensemble des entreprises étudiées atteint 608 milliards d'euros, en progression de 1,5 %. Si près d'une entreprise sur deux a investi en 2014, elles sont beaucoup moins nombreuses à exporter. Sur une population de 2,4 millions d'entreprises, moins de 10 % exportent. Les exportations sont particulièrement représentatives des effets de concentration au sein de l'économie française. En 2014, les 50 entreprises ayant réalisé les plus fortes exportations concentrent 34 % des exportations totales des secteurs principalement marchands, les 500 premières en concentrent 61 % et les 5 000 premières 86 %.

10. Concentration dans les secteurs principalement marchands en 2014



Champ : France, unités légales et entreprises profilées des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal.

Lecture : les 50 entreprises ayant les plus fortes exportations concentrent 34 % des exportations totales, les 500 premières entreprises en concentrent 61 %, les 5 000 premières 86 %.

Source : Insee, Esane (données individuelles).

Les dossiers



1. Le commerce de centre-ville : une vitalité souvent limitée aux grandes villes et aux zones touristiques

p. 27 de l'ouvrage

En 2014, les pôles commerçants de centre-ville regroupent un tiers des magasins et un quart de l'emploi salarié du commerce dans les aires urbaines de plus de 20 000 habitants. Au cours des dix dernières années, l'emploi dans les commerces de centre-ville progresse dans les grandes métropoles régionales, tandis qu'il diminue dans les aires urbaines plus petites, notamment dans celles de taille moyenne.

Si l'activité a tendance à se déplacer vers la périphérie, les centres-villes conservent une place prépondérante pour le commerce de détail d'équipement de la personne (habillement, chaussure, bijouterie, maroquinerie, parfumerie) et les agences de voyage. Le tourisme, l'intérêt patrimonial et la proximité du littoral contribuent au dynamisme du commerce de centre-ville.

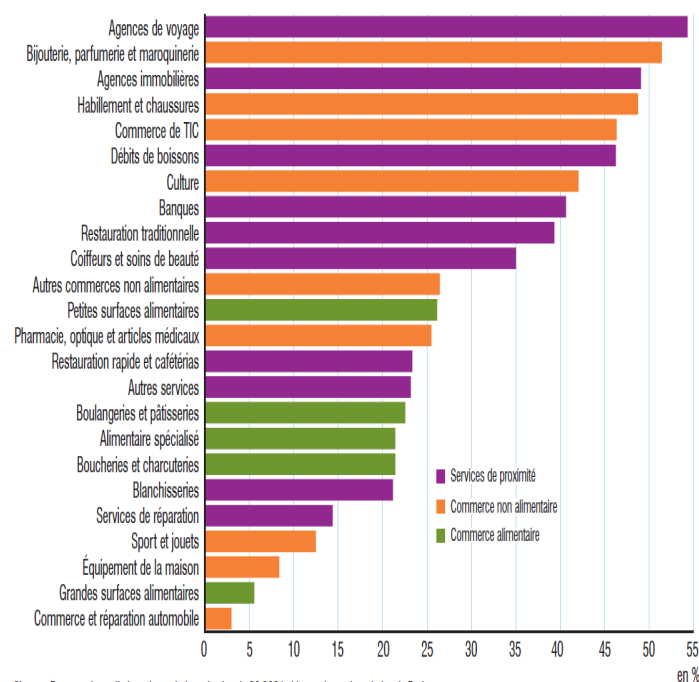
Dans les aires urbaines de plus de 20 000 habitants, près d'1 magasin sur 3 se trouve en centre-ville

Un tiers des établissements et un quart de l'emploi salarié du commerce sont localisés dans des pôles de centre-ville des aires urbaines de plus de 20 000 habitants (hors aire urbaine de Paris). La taille des magasins y est plus réduite que dans le reste des aires urbaines. Selon les aires urbaines, la part des salariés du commerce qui travaillent en centre-ville est très variable : pour un quart d'entre elles, elle est inférieure à 19 % et pour un autre quart, supérieure à 27 %.

Le commerce de centre-ville : plutôt des achats de loisirs

Si les pôles commerçants concentrent une grande variété de commerces alimentaires, de magasins non alimentaires et de services de proximité, seules quelques activités sont fortement implantées en centre-ville. C'est le cas des agences de voyage, des agences immobilières et des débits de boissons, dont environ la moitié de l'emploi est localisé en centre-ville. Parmi les commerces, il en va de même pour les magasins de technologies de l'information et de la communication (TIC) et d'équipement de la personne. En outre, plus de deux tiers des grands magasins, des magasins multicommerces et des librairies sont situés au cœur des agglomérations. À l'inverse, les magasins nécessitant de grandes surfaces d'exposition et de stationnement, ou les commerces du quotidien situés au plus près de leur clientèle, sont moins fréquemment implantés dans les centres-villes.

1. Part des salariés travaillant en centre-ville par secteur en 2014



Champ : France métropolitaine, aires urbaines de plus de 20 000 habitants, hors aire urbaine de Paris.
Lecture : dans les aires urbaines de plus de 20 000 habitants, hors aire urbaine de Paris, 26 % des salariés des petites surfaces alimentaires travaillent en centre-ville.
Source : Insee, REE, Esane, Clap, BPE, 2013-2014.

La clientèle des centres-villes est loin de se limiter à leurs résidents

Seuls 7 % de la population des aires urbaines résident dans les pôles commerçants de centre-ville. Le poids démographique de ces pôles est donc nettement plus limité que la place qu'ils occupent pour le commerce. En outre, seul un dixième des effectifs salariés des autres secteurs marchands (hors agriculture) est localisé en centre-ville. Enfin, ces pôles concentrent un grand nombre de services publics et d'équipements. Leur zone d'influence dépasse ainsi leur immédiat voisinage : trois quarts des tribunaux, près de la moitié des cinémas, deux salles de théâtre sur cinq ou un tiers des médecins spécialistes sont situés en centre-ville.

Dans une majorité de centres-villes, l'emploi salarié du commerce diminue sur dix ans

Entre 2004 et 2014, l'évolution de l'emploi du commerce est très contrastée selon la taille de l'aire urbaine. En moyenne, l'emploi salarié dans les commerces de centre-ville progresse dans les aires urbaines de plus de 500 000 habitants hors Paris (+ 5 %), tandis qu'il diminue dans les aires urbaines plus petites, la baisse la plus forte concernant les aires urbaines de taille moyenne (de 50 000 à 199 000 habitants). Du fait de ces fortes disparités, globalement, le nombre de magasins et l'emploi salarié diminuent légèrement dans les pôles commerçants de centre-ville (- 1 %) tandis qu'ils sont beaucoup plus dynamiques hors des centres-villes. En conséquence, la part des salariés du commerce qui travaillent en centre-ville recule de plus 4 points de pourcentage dans la moitié des villes.

L'emploi du commerce alimentaire progresse légèrement en centre-ville

En 2014, au sein des pôles commerçants de centre-ville, le commerce alimentaire représente seulement 14 % de l'emploi salarié. Sur une décennie, la baisse de l'emploi est importante en centre-ville dans les boucheries-charcuteries, les boulangeries-pâtisseries, les primeurs et les poissonneries. Mais elle est plus que compensée par la croissance du nombre de salariés dans les commerces de boissons, de confiserie-chocolaterie, ainsi que les grandes et petites surfaces alimentaires, en lien notamment avec le développement des magasins de produits biologiques.

Un redéploiement important du commerce non alimentaire vers la périphérie

Le commerce de détail non alimentaire représente plus d'un tiers de l'emploi salarié des centres-villes. Entre 2004 et 2014, dans tous les secteurs du commerce non alimentaire, l'activité se déplace vers la périphérie, c'est-à-dire que la part des salariés localisés hors des centres-villes s'accroît. Dans la plupart des secteurs d'équipement de la personne, l'emploi baisse légèrement en centre-ville, alors qu'il augmente en dehors. Il se contracte en revanche fortement pour les magasins de sport et les commerces d'équipement de la maison implantés au cœur des villes, au profit du reste des aires urbaines.

La restauration se développe fortement, en centre-ville comme en dehors

Les services emploient la moitié des salariés des pôles commerçants de centre-ville, contre un quart dans le reste des aires urbaines. Dans la restauration, l'emploi s'est fortement développé au cours des dix dernières années, en centre-ville et encore davantage dans le reste des aires urbaines. À l'inverse, il s'est fortement replié au cœur des villes dans les blanchisseries, les services de réparation, les agences de voyage alors que l'évolution est moins défavorable, voire positive, dans les autres espaces des aires urbaines. En revanche, la part des salariés des débits de boissons travaillant en centre-ville progresse sur la période.

Plus de dynamisme dans les grandes villes et les zones touristiques

Le patrimoine architectural, le tourisme et le niveau de vie de la population contribuent à accroître le poids du commerce en centre-ville, confortant le constat que le commerce de centre-ville concerne plus souvent des achats liés aux loisirs. Le dynamisme des grandes villes prime sur les autres considérations économiques. Ainsi, la conjoncture économique des dix dernières années, mesurée par l'évolution du taux de chômage, apparaît comme un facteur secondaire. En outre, la croissance démographique et l'étalement urbain de la population, ont plutôt favorisé le développement du commerce en périphérie au détriment du centre-ville.

3. Évolution de l'emploi salarié du commerce entre 2004 et 2014



Champ : France métropolitaine, aires urbaines de plus de 20 000 habitants, hors aire urbaine de Paris.
Source : Insee, REE, Esane, Clap, BPE, 2013-2014.

2. Le financement de l'exportation pour les PME : se mettre à flot pour passer le cap ?

p. 39 de l'ouvrage

En 2013, 20 % des PME de l'industrie manufacturière et du commerce de gros sont exportatrices ; elles sont en moyenne plus grandes et productives que les autres PME. Les comportements d'exportation peuvent dépendre en partie des ressources en liquidités propres à l'entreprise. Les opérations d'exportation génèrent en effet des besoins de trésorerie plus importants que les transactions sur les marchés domestiques, pour faire face à des délais de paiement importants dans les transactions internationales. L'étude des effets des dispositions de la loi de modernisation de l'économie de 2008 pour réduire les délais de paiement suggère que les entreprises qui accusent les délais les plus longs auraient des dynamiques d'exportation plus fragiles.

Les PME exportatrices, plus grandes et plus productives

En 2013, 20 % des PME de l'industrie manufacturière et du commerce de gros déclaraient un chiffre d'affaires à l'exportation. Les PME exportatrices, plus grandes que les autres, ont en moyenne 12 salariés, contre 2 salariés pour les non exportatrices. La productivité apparente du travail (rapport de la valeur ajoutée au nombre de salariés) s'élève en moyenne à 71 000 €/salarié pour les PME exportatrices, contre 65 000 €/salarié pour les PME non exportatrices.

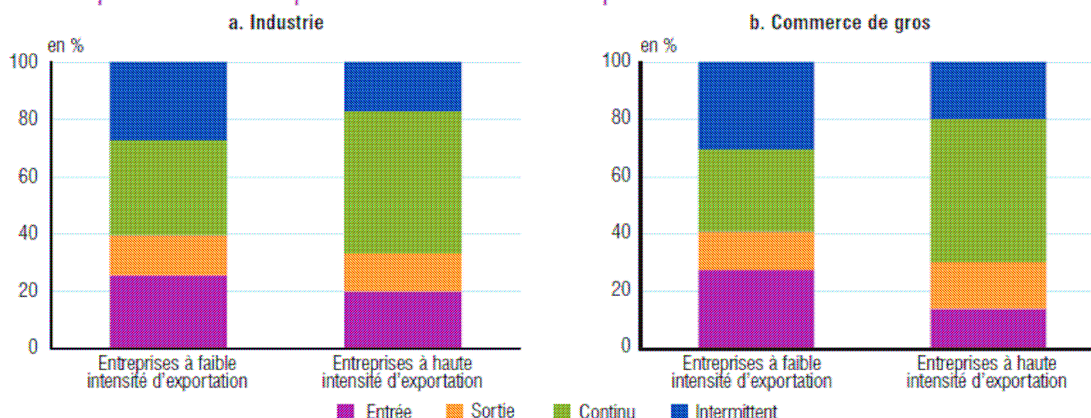
Une grande concentration des exportations au sein des PME exportatrices

Les exportations sont très concentrées au sein des PME exportatrices : 24 % du chiffre d'affaires à l'international des PME exportatrices de l'industrie (36 % pour le commerce de gros) sont réalisés par 1 % d'entre elles. Les plus petits exportateurs exportent en moyenne un produit unique vers une seule destination, les plus grandes PME exportatrices sont présentes dans plus de 25 pays et exportent un peu plus de 20 produits différents.

Des stratégies différenciées vis-à-vis des marchés internationaux suivant l'intensité d'exportation des PME

Les PME se distinguent selon leur intensité d'exportation, c'est-à-dire leur montant d'exportation par salarié. Quand cette intensité est faible, les PME réalisent en 2012 une part importante de leurs exportations vers des pays où elles n'ont exporté que cette seule année sur la période 2011-2013 : 27 % pour l'industrie manufacturière et 30 % pour le commerce de gros pour la moitié des PME ayant la plus faible intensité d'exportation.

3. Comportement à l'exportation et volumes d'exportation des PME



Champ : PME exportatrices en 2012, de l'industrie manufacturière et du commerce de gros, hors micro-entreprises au sens fiscal.
Lecture : en 2012, les entreprises de la première moitié de la distribution des volumes d'exportation des PME de l'industrie réalisent en moyenne 26 % de leurs exportations vers des pays où elles ont commencé à exporter en 2012 (entrée), 14 % vers des pays où elles ont cessé d'exporter après 2012 (sortie), 33 % vers des pays où elles ont exporté en 2011, 2012 et 2013 (continu) et 27 % vers des pays où elles n'ont exporté qu'en 2012 (intermittent).
Source : DGDDI 2011-2013.

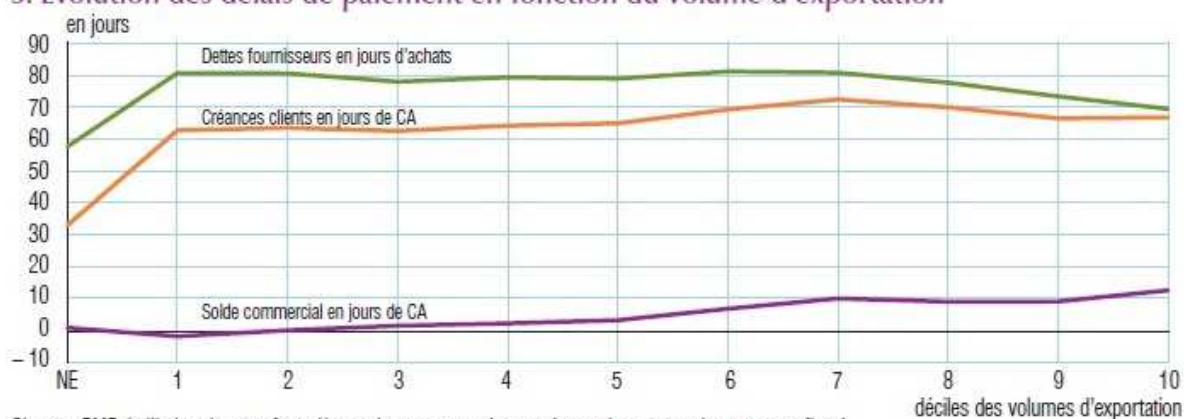
L'autre moitié des PME exportatrices, celles à haute intensité d'exportation, réalise une part plus faible de leurs exportations vers des pays où elles n'ont exporté que cette seule année. *A contrario*, les pays vers lesquels les entreprises exportent continûment sur trois ans représentent une part plus importante des ventes au niveau international de ces entreprises, suggérant une plus grande pérennité de leurs flux d'exportations.

Les délais de paiement, un potentiel frein à l'exportation pour les PME

L'accroissement des délais de paiement pour les opérations d'exportation par rapport aux ventes domestiques entraîne des besoins de financement de court terme plus élevés : aux délais de paiement « classiques » s'ajoute en effet le temps de transport entre pays, qui peut pour certains produits atteindre plusieurs mois.

La différence entre les délais clients et fournisseurs est faible pour les entreprises non ou faiblement exportatrices. En revanche, le délai clients est supérieur au délai fournisseurs pour les plus grosses exportatrices. Cette différence, qui peut atteindre 13 jours de chiffre d'affaires pour les plus grosses PME exportatrices, pèse sur leur trésorerie : les besoins de financement à court terme ont donc tendance à augmenter avec l'activité à l'exportation.

5. Évolution des délais de paiement en fonction du volume d'exportation



Champ : PME de l'industrie manufacturière et du commerce de gros, hors micro-entreprises au sens fiscal.

Lecture : les unités légales du premier décile de la distribution des volumes d'exportation connaissent en moyenne des délais clients de 63 jours de CA, des délais fournisseurs de 81 jours d'achats, et un solde commercial de - 2 jours de CA.

Note : Les entreprises sont définies au sens de l'unité légale, « NE » désigne les entreprises non exportatrices et les nombres 1 à 10 les entreprises des déciles d'exportations correspondants.

Source : Insee, Esane 2013.

Des délais de paiement longs semblent fragiliser les dynamiques d'exportation des PME

La loi de modernisation de l'économie de 2008 a limité les délais de paiement contractuels entre entreprises à 60 jours après réception de la facture à compter de 2009. Cette évolution permet d'évaluer le rôle des délais de paiement rencontrés sur le marché domestique sur les comportements d'exportation des PME.

Les entreprises qui opéraient en 2008 dans des secteurs où les délais de paiement étaient trop longs (et qui donc ont dû être réduits avec la réforme) sont plus souvent entrées sur de nouveaux marchés, sont moins souvent sorties de marchés dans lesquels elles étaient déjà présentes et ont augmenté leur volume d'exportation sur les marchés dans lesquels elles sont restées. Ces effets sont toutefois d'ampleur modeste, en raison notamment de l'impact de la crise financière de 2008, laquelle a particulièrement affecté les exportations.

3. Les PME organisées en groupe : un phénomène important dès les unités de petite taille

p. 49 de l'ouvrage

Sur les vingt dernières années, les structures de groupes se sont considérablement développées. Or, les analyses sur les entreprises font encore parfois abstraction de leur appartenance à des groupes et implicitement, la seule perspective de croissance des PME serait de devenir des PME plus grandes.

Pourtant, l'entrée d'une unité légale dans un groupe, par création ou acquisition, puis le développement des unités de ce groupe peuvent constituer une forme de croissance alternative à la hausse des effectifs de cette unité.

L'organisation en groupe est importante même pour les petites unités. Ainsi, à partir de 20 salariés, une majorité d'unités légales appartiennent à un groupe. Pour des tailles plus conséquentes, l'augmentation du nombre d'unités des groupes devient un facteur prépondérant.

Appartenir à un groupe, un phénomène important dès les unités de petite taille

Ces vingt dernières années, les structures de groupes se sont considérablement développées. Sur le champ des unités légales indépendantes et des groupes privés employeurs des secteurs marchands non agricoles, les groupes sont plus nombreux que les unités indépendantes à partir de 30 salariés. Il ne faut pas négliger ce phénomène pour comprendre la taille des unités du système productif en termes d'effectif.

Prenons l'exemple d'une unité légale de 30 salariés, en pleine croissance, qui souhaite développer une seconde activité et envisage de doubler son effectif salarié. Elle peut soit embaucher « en interne » et devenir une unité légale de 60 salariés, soit opter pour un développement « en externe », acheter ou créer une seconde unité légale de 30 salariés et s'organiser en groupe. Alors que les réalités économiques des deux scénarios sont très proches, une analyse en unités légales verra soit « une grande PME », soit « deux petites PME ».

Au voisinage de 50 salariés, l'organisation en groupe s'intensifie

En prenant en compte l'organisation en groupe, le tissu productif est constitué d'« entités indépendantes », à savoir soit des unités légales n'appartenant pas à des groupes, soit des groupes. Pour reprendre l'exemple initial, ceci établit une symétrie entre les deux configurations : l'unité légale de 60 salariés, comme le groupe constitué de deux unités de 30 salariés, correspondent à des entités indépendantes de 60 salariés.

Autour de 50 salariés, on compte ainsi entre 2,5 et 3 groupes pour une unité légale indépendante. La formation de groupes s'intensifie au voisinage du seuil de 50 salariés. Une entité entre 45 et moins de 50 salariés a 46 % de « chances » supplémentaires d'être organisée en groupe par rapport à une entité entre 40 et moins de 45 salariés. Cet écart n'est plus significatif pour une entité entre 50 et moins de 55 salariés par rapport à une entité entre 45 à moins de 50 salariés.

L'organisation en groupe multiplie et complexifie les possibilités de croissance

Les groupes peuvent augmenter le nombre de leurs unités en créant ou en acquérant de nouvelles unités, voire en absorbant d'autres groupes. Ils peuvent également augmenter les effectifs salariés des unités déjà constituées.

Le nombre moyen d'unités constitutives croît régulièrement avec la taille du groupe. En moyenne, entre 20 et 30 salariés, les groupes atteignent le nombre de deux unités. A partir de 70 salariés, leur organisation approche les trois unités légales.

Passé les 50 salariés, le nombre d'unités constitutives des groupes devient un facteur explicatif important de la taille

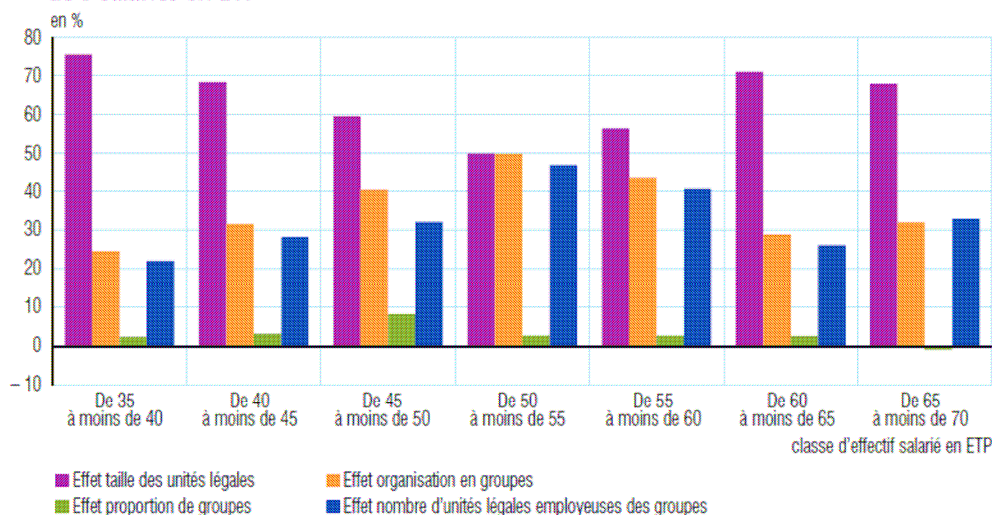
Pour faire la part entre l'accroissement de la taille des unités légales et leur mode d'organisation, sont analysées d'un part la « taille des unités légales » et d'autre part l'« organisation en groupes » qui recouvre à la fois l'effet « proportion de groupes » et l'effet « nombre d'unités légales au sein des groupes ».

Le passage de l'unité de 30 à 60 salariés correspond seulement à un effet « taille des unités légales » de 30 salariés. Pour le passage d'une unité de 30 salariés à un groupe de deux unités de 30 salariés, seul l'effet « organisation en groupes » compte et correspond plus précisément à un effet « proportion de groupes ».

La contribution de l'organisation en groupes est non négligeable dès les plus petites tailles. Un quart de l'écart de taille moyenne entre les entités indépendantes de 10 à moins de 20 salariés et celles de moins de 10 salariés peut lui être attribué. Cette contribution de l'organisation en groupes augmente avec la taille des entités. Elle devient majoritaire lorsque sont comparées les petites PME de moins de 50 salariés et les plus grandes PME. Au-delà de 250 salariés, le nombre d'unités légales au sein des groupes devient le facteur explicatif le plus important de leur taille.

Au voisinage du seuil de 50 salariés, la contribution plus marquée de l'organisation en groupe suggère que les tailles des unités tendent à moins progresser alors que les entités sont davantage organisées en groupe. Une fois passé ce seuil, les entités augmentent le nombre d'unités ainsi que leur taille.

10. Décomposition des écarts de taille des entités indépendantes entre classes successives de 5 salariés en ETP



Champ : unités légales indépendantes et groupes privés employeurs des secteurs marchands non agricoles.
 Lecture : entre les classes d'effectif de 40 à moins de 45 et de 45 à moins de 50 salariés en ETP, l'écart de taille des entités indépendantes s'explique à 60 % par l'écart de taille des unités légales (3 salariés) et à 40 % par les différences liées à l'organisation en groupes (2 salariés). Au sein de ce dernier effet, 8 % de l'écart de taille vient de l'effet « proportion de groupes » (0,4 salarié) et 32 % de l'écart sur le nombre d'unités légales employeuses des groupes (1,6 salariés).
 Source : Insee. DADS et Lifi 2013.

4. Les fonctions de service dans l'industrie manufacturière : plus de la moitié des emplois directs

p. 63 de l'ouvrage

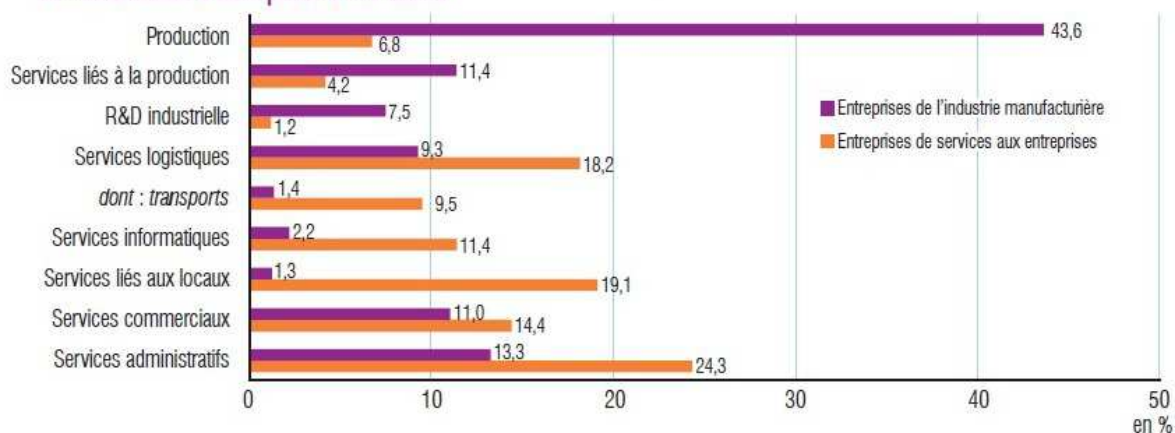
En France, 56 % des emplois salariés directs des entreprises industrielles sont dédiés à des fonctions de service (services administratifs et commerciaux notamment), même si certaines fonctions sont fréquemment externalisées (transports, informatique et services liés aux locaux). La recherche et développement (R&D) industrielle est concentrée sur un petit nombre d'entreprises et souvent implantée au cœur des établissements industriels (de même que les services liés à production ou la logistique). Elle figure parmi les fonctions les plus regroupées entre établissements d'une même entreprise.

Les fonctions de service ont un poids important et croissant avec la taille de l'entreprise

En France, 56 % des emplois salariés directs des entreprises industrielles sont dédiés à des fonctions de service : principalement services administratifs et commerciaux (13 et 11 % de l'emploi), services liés à la production tels que l'installation-maintenance d'équipements (6 %) et le contrôle-qualité (5 %), logistique (9 %) et R&D industrielle (7 %).

Les services informatiques (2,2 % de l'emploi), les transports (1,4 %) et les services liés aux locaux (principalement nettoyage et gardiennage, 1,3 %) sont les fonctions les plus souvent externalisées.

2. Répartition par fonction de l'emploi des entreprises industrielles et des entreprises de services aux entreprises en 2013



Champ : France, entreprises de l'industrie manufacturière et des services aux entreprises employeuses en 2013, hors microentreprises ; emploi salarié en ETP, hors intérim.
 Lecture : les services liés à la production représentent 11 % de l'emploi des entreprises industrielles.
 Source : Insee, DADS, É sane, Lifi, Sirius 2013.

Plus la taille de l'entreprise est importante, plus la part des fonctions de service dans l'emploi direct augmente, au détriment des fonctions de production : elle passe de 47 % pour les PME (hors microentreprises) à 66 % pour les grandes entreprises. Cette hausse se concentre dans les fonctions de R&D (+ 10 points) et de contrôle-qualité (+ 4 points). Au sein des entreprises de taille intermédiaire (ETI) et des grandes entreprises, chacune des fonctions de service est présente dans au moins neuf entreprises sur dix.

Les fonctions administratives et commerciales sont les plus fréquentes

Toutes tailles d'entreprises confondues, la fonction administrative est presque aussi fréquente que la fonction de production : elle est présente dans 93 % des entreprises industrielles. Viennent ensuite les

services commerciaux, la logistique et les services liés à la production (dans 76 % à 64 % des entreprises). La R&D industrielle se concentre pour sa part dans 39 % seulement des entreprises industrielles employeuses. Les services liés aux locaux (42 %) et les services informatiques (24 %) ont de faibles taux de présence, car ils sont fréquemment externalisés.

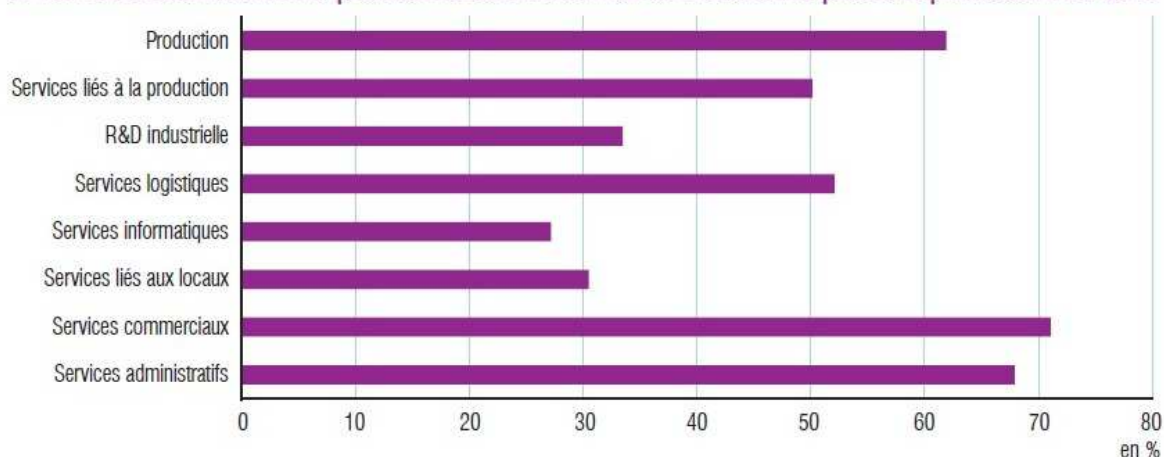
Au sein des entreprises, la fonction de R&D est particulièrement regroupée dans certains établissements, souvent industriels

Les fonctions de service les plus rares parmi les entreprises sont aussi les plus souvent regroupées sur un petit nombre d'établissements. Ainsi, la R&D industrielle est présente dans moins d'un tiers des établissements employeurs au sein des entreprises possédant cette fonction. C'est le cas également des services informatiques et des services liés aux locaux, qui peuvent être rendus à distance ou par des prestataires qui ne sont pas employés directement par les entreprises industrielles.

À l'opposé, les services commerciaux et administratifs sont dispersés sur respectivement 71 % et 68 % des établissements, davantage encore que la production (62 %).

17 % de l'emploi direct des entreprises industrielles est porté par des établissements non industriels. Ce taux dépasse 40 % pour les services informatiques, les services liés aux locaux et les services commerciaux. A l'inverse, la R&D est fréquemment localisée au sein des établissements industriels.

6. Part des établissements possédant la fonction au sein des entreprises la possédant en 2013



Champ : France, entreprises de l'industrie manufacturière ayant plus de deux établissements employeurs en 2013, hors microentreprises ; emploi salarié en ETP, hors intérim ; pour chaque fonction, le champ est restreint aux entreprises la possédant.

Lecture : au sein des entreprises industrielles ayant une fonction commerciale et au moins deux établissements, la fonction commerciale est présente dans 71 % des établissements.

Source : Insee, DADS, Esane, Lifi, Sirius 2013.

Les dernières publications « entreprises » de l'Insee

Collection Insee Première

Auto-entrepreneurs immatriculés en 2014 : 54 % de ceux qui démarrent en font leur activité principale
Insee Première n°1615, septembre 2016
http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&ref_id=ip1615

Dans l'économie marchande, un salarié sur huit travaille dans une firme sous contrôle étranger
Insee Première n°1611, juillet 2016
http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&ref_id=ip1611

Les créateurs d'entreprises en 2014 : moins de chômeurs et des projets plus modestes qu'en 2010
Insee Première n°1600, juin 2016
http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&ref_id=ip1600

370 firmes multinationales au cœur de la pharmacie en France
Insee Première n°1596, mai 2016
http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&ref_id=ip1596

Sécurité numérique et médias sociaux dans les entreprises en 2015
Insee Première n°1594, mai 2016
http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&ref_id=ip1594

Neuf associations sur dix fonctionnent sans salarié
Insee Première n°1587, mars 2016
http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&ref_id=ip1587

Collection Insee Focus

Les groupes français multinationaux en 2013 : 5,4 millions de salariés employés hors de France
Insee Focus n°66, septembre 2016
http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&ref_id=if66

Les groupes français multinationaux en 2013 : 5,4 millions de salariés employés hors de France
Insee Focus n°63, septembre 2016
http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&ref_id=if63

3 000 entreprises au cœur de l'économie française
Insee Focus n°56, mars 2016
http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&ref_id=if56

La production de pneumatiques en France : une industrie concentrée
Insee Focus n°54, février 2016
http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&ref_id=if54

1 632 sociétés contrôlées par l'État fin 2014
Insee Focus n°53, février 2016
http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&ref_id=if53

Collection Insee Résultats

Les associations actives en 2013
Insee Résultats n°88 eco, octobre 2016
http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/sommaire.asp?reg_id=0&ref_id=irecoasso13

Les études et investissements dans l'industrie pour protéger l'environnement en 2014
Insee Résultats n°87 eco, septembre 2016
http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/sommaire.asp?reg_id=0&ref_id=irecoantipol14

Enquête sur les TIC et le commerce électronique 2015
Insee Résultats n°86 eco, juillet 2016
<http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/collection.asp?id=4>

L'Insee en quelques mots



L'Insee et la statistique publique

Un objectif principal : éclairer le débat économique et social

L'Insee collecte, produit, analyse et diffuse des informations sur l'économie et la société françaises. Ces informations intéressent les pouvoirs publics, les administrations, les partenaires sociaux, les entreprises, les chercheurs, les médias, les enseignants et les particuliers. Elles leur permettent d'enrichir leurs connaissances, d'effectuer des études, de faire des prévisions et de prendre des décisions.

L'Insee c'est ...

- Une direction générale du ministère de l'Économie et des finances implantée dans l'ensemble du territoire français, dont les salariés sont des agents de l'État. L'Insee est soumis aux règles de la comptabilité publique et ses crédits sont inscrits au budget général de l'État.
- Un institut qui conduit ses travaux en toute indépendance professionnelle. Dans son article 1er, la loi statistique française stipule que « la conception, la production et la diffusion des statistiques publiques sont effectuées en toute indépendance professionnelle ». L'Autorité de la statistique publique, créée par la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008, veille notamment au respect du principe d'indépendance.

L'Insee coordonne les travaux du service statistique public

Le service statistique public est composé de l'Insee et des services statistiques ministériels (SSM) qui réalisent les opérations statistiques dans leur domaine de compétence. L'Insee et les SSM décident, dans le cadre d'une coordination assurée par l'institut, des méthodes, des normes et des procédures pour l'établissement des statistiques et leur publication.

L'Insee dans les instances communautaires et internationales

L'Insee travaille quotidiennement avec Eurostat (Office statistique des communautés européennes) et ses homologues de l'Union européenne. Il contribue ainsi à l'édification de l'espace statistique communautaire de l'Union. L'Insee collabore aussi aux travaux statistiques de l'ONU (Organisation des Nations unies), du FMI (Fonds monétaire international), de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) et de la Banque mondiale. Il est membre de la commission statistique de l'ONU, de sa commission économique pour l'Europe, ainsi que du comité des statistiques de l'OCDE.

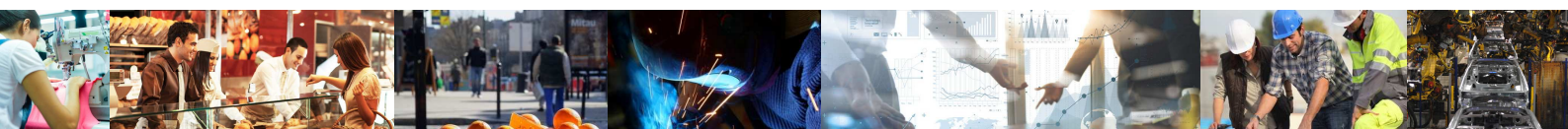
Un peu d'histoire ...

L'institut national de la statistique et des études économiques - l'Insee - a été créé par la loi de finances du 27 avril 1946 (art. 32 et 33). La nouvelle institution reprenait alors une activité de statistique publique qui s'était exercée sans discontinuité depuis 1833.

L'Insee aujourd'hui est organisé en cinq grandes directions :

- La direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale
- La direction des statistiques d'entreprises
- La direction des statistiques démographiques et sociales
- La direction des études et synthèses économiques
- La direction de la diffusion et de l'action régionale

Par ailleurs, l'Insee est présent en région avec l'ensemble de ses directions régionales.



Service Presse

Les horaires du bureau de presse

Du lundi au jeudi : 9h30-12h30 / 14h-18h00

Vendredi : 9h30 -12h30 / 14h-17h30

Contact Bureau de presse

bureau-de-presse@insee.fr

01 41 17 57 57

Aurélie Picque

Cheffe du Bureau de presse

Retrouvez l'Insee sur :

www.insee.fr

Twitter : @InseeFr

